

LA 4L 10-253/1

INSTITUT INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Tél. 548 88-50

Métro : SAINT-GERMAIN

C. C. P. Paris 13.253-24

173, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS-6°

Paris, le 3 avril 1964

Mon cher Collègue et Ami,

En m'adressant pour la première fois à vous comme nouveau Président de l'I.I.P., je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner. Je compte surtout sur votre bienveillance, et sur l'aide excellente de nos amis du Conseil et du Secrétariat.

J'ai le plaisir de vous communiquer, en même temps, au nom des membres italiens de l'Institut, que nous avons pu organiser les Entretiens de cette année en Italie, selon le voeu qui avait été exprimé à Mexico. En vous invitant à y participer, je vous donne ici les premières informations à ce sujet.

Les réunions auront lieu à L'Aquila (Abruzzes), du mardi 15 au vendredi 18 septembre 1964.

Le thème que nous avons choisi est : le Fondement des droits de l'homme. Peut-être vaut-il la peine d'éclaircir un peu plus exactement, en quelques mots, la question que nous aimerions voir examinée dans notre débat.

La valeur universelle des "droits de l'homme" semble devoir être admise de plus en plus, au fur et à mesure que la communauté des hommes reconnaît la nécessité que la coexistence, non seulement dans les nations mais dans le monde entier, soit réglée par certains principes, c'est-à-dire par le respect de certains droits essentiels, valables pour tous. Mais on se trouve, à ce propos, en face du dilemme traditionnel, entre une justification de ces droits dérivée d'un ordre naturel ou transcendant (à laquelle semble s'opposer le fait que toute conception de cet ordre demeure un produit de l'histoire) et la simple acceptation du caractère historique, et par conséquent empirique, de toute déclaration de droits (de laquelle semble découler l'absence de critère pour juger de leur valeur et de leur développement dans la civilisation). D'un autre côté, plus l'exigence d'une défense universelle des droits de l'homme dépasse les frontières non seulement de tout Etat national, mais aussi de tout alignement idéologique, philosophique, religieux,

MTA FIL. INT.
Lukács Arch.

par l'affirmation même de leur droit égal de coexistence, -
et plus il devient difficile de déduire cette exigence d'une
idéologie, d'une philosophie, d'une religion particulière.
Toutefois, au-delà de ces difficultés, pouvons-nous établir
le critère selon lequel nous revendiquons certains droits comme
fondamentaux, en relation à toute autre règle de la conduite ?

Notre discussion devrait permettre une confron-
tation critique des réponses que chacun de nous donnera à cette
question. Tous ceux de nos collègues qui s'intéressent au pro-
blème et qui désirent participer au débat sont priés d'envoyer
au Secrétariat de Paris, avec leur fiche d'inscription, quelque
lignes (10 à 15 maximum) d'explication sur l'argument qu'ils se
proposent de soutenir. Les interventions annoncées seront alors
groupées par centre d'intérêt pour constituer des séances homo-
gènes. Des rapporteurs et des interlocuteurs seront désignés
et sollicités personnellement, pour mener les débats, vers le
mois de mai prochain.

Vous trouverez tous les renseignements pratiques
qui peuvent, dès maintenant, vous être utiles, dans la circulaire
ci-jointe.

J'espère donc, mon cher Collègue et Ami, vous
rencontrer bientôt et je vous prie d'agréer, l'expression de
mes sentiments les plus amicaux.

MTA FIL INT.

Lukács Arch.

Guido CALOGERO,
Président.

megválaszolatlan
megválaszolatlan

INSTITUT INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Tél. 548 88-50

Métro : SAINT-GERMAIN

C. C. P. Paris 13.253-24

173, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS-6^e

LG 4610-253/3

Président

G. CALOGERO (Italie)

SECRETARIAT

173, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e

Vice-Présidents

A.J. AYER (Grde-Bretagne)

R. KLIBANSKY (Canada)

Assesseurs

E. GARCIA MAYNEZ (Mexique)

K. LOWITH (Allemagne)

A. SCHAFF (Pologne)

Paris, le 15 février 1965

Mon cher Collègue,

La prochaine Assemblée générale de notre Institut se réunira à l'occasion des Entretiens de Jérusalem (Israël), le mercredi 7 avril, à 20 h 45.

Je vous propose l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de L'Aquila.
3. Rapport moral du Président.
4. Rapport du Trésorier général. Demandes de subventions.
5. Préparation des Entretiens à venir.
6. Rapport de la Commission des Travaux bibliographiques et des Chroniques.
7. Rapport de la Commission des Textes.
8. Rapport de la Commission des Traductions.
9. Questions électorales.
10. Divers.

Dans le cas où il vous serait impossible de venir personnellement, vous seriez bien aimable d'en avvertir le Secrétariat par retour et d'indiquer en même temps le nom de la personne, membre de l'I.I.P., qui devrait vous suppléer. Je vous précise toutefois qu'en séance chaque membre ne peut disposer, en plus de sa voix, que de deux mandats.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de ma cordiale sympathie.

MTA FIL INT.
Lukács Arch.

G. CALOGERO
Président.